À la découverte des institutions politiques suisses

Fédéralisme, démocratie, initiative et référendum, concordance, collégialité, formule magique

Christian Pauletto

Préface de
Pascal Couchepin

Table des matières

Préface 7

Sommaire 9

Avant-propos 11

1 La politique suisse 13

2 Le fédéralisme suisse 17

2.1 Le fédéralisme 17
2.2 Le fédéralisme suisse et le Sonderbund 21
2.3 Structure de la Confédération suisse 22
2.4 La péréquation financière nationale 28
2.5 La pandémie du coronavirus : une expérience en direct 29
2.6 Coopération intercantonale et intercommunale 31
2.7 Les demi-cantons et leur histoire 36
2.8 Étymologie du terme « canton » 37
2.9 Fédéralisme au niveau cantons-communes 38
2.10 Fédéralisme et relations internationales 40
2.11 Le fédéralisme suisse est-il exportable ? 45

3 Le système juridique suisse 47

3.1 Depuis quand les lois existent-elles ? 47
3.2 Ordre juridique et hiérarchie juridique 49
3.3 Niveau fédéral 49
3.3.1 Hiérarchie des normes fédérales suisses 49
3.3.2 Et les traités internationaux ? 52
3.3.3 L'ordre juridique : ordre ou creuset de conflits ? 54
3.4 Le droit cantonal et les réglementations communales 55
3.5 Arbitraire et pouvoir discrétionnaire 56
3.6 Accéder au droit fédéral et au droit cantonal en Suisse ? 58

4 La séparation des pouvoirs 59
4.1 Principes 59
4.1.1 Principe de la séparation des pouvoirs 59
4.1.2 Les trois pouvoirs 61
4.2 Les trois pouvoirs au niveau fédéral 61
4.2.1 Généralités 62
4.2.2 Le Parlement 63
4.2.3 Le Conseil fédéral (CF) 67
4.2.4 Les tribunaux fédéraux 68
4.3 Niveaux cantonal et communal 70

5 Les Chambres fédérales et les législatifs cantonaux et communaux 77
5.1 L'Assemblée fédérale 77
5.2 Composition des Chambres fédérales 78
5.2.1 Conseil national 78
5.2.2 Conseil des États 80
5.2.3 Élections « fédérales », vraiment ? 81
5.2.4 Délibérations : les divergences et leur élimination 82
5.3 Modalités électorales des Chambres fédérales 83
5.3.1 Conseil national 83
5.3.2 Conseil des États 85
5.4 Organes 86
5.4.1 Les groupes parlementaires 86
5.4.2 Les commissions parlementaires 86
5.4.3 Les intergroupes parlementaires 88
5.5 Les initiatives parlementaires et les interventions parlementaires 89
5.6 Droits et obligations des parlementaires fédéraux 93
5.7 Niveau cantonal 94
5.8 Niveau communal 100
5.9 Règles de vote populaire pour l'élection des membres d'assemblées fédérales et cantonales 103
5.10 L'apparentement 106
5.11 Quorum légal 108
5.12 Vote par circonscriptions, quorum naturel et systèmes biproportionnels 109
5.13 Quorum et apparentement : quelle relation ? 111

5.14 Le vote électronique 112
5.15 Les institutions politiques suisses et une adhésion à l'Union européenne 113

6 Le Conseil fédéral et les exécutifs cantonaux et communaux 117
6.1 Le Conseil fédéral (CF) 117
6.1.1 Compétences et mode de fonctionnement 117
6.1.2 Composition et procédure d'élection 119
6.1.3 La « formule magique » 123
6.1.4 Le président de la Confédération 124
6.1.5 Structure et organisation de l'exécutif 125
6.1.6 L'autorité collégiale 127
6.2 La Chancellerie fédérale 130
6.3 Niveau cantonal 130
6.4 Niveau communal 133
6.5 Les préfets, préfectures et districts 135

7 La justice 141
7.1 La justice fédérale 141
7.1.1 Origine du Tribunal fédéral 141
7.1.2 Compétences et organisation du Tribunal fédéral 143
7.1.3 Limites du Tribunal fédéral: le test de constitutionnalité 146
7.1.4 Les autres tribunaux fédéraux 147
7.1.5 Le Ministère public et le procureur général de la Confédération 149
7.2 Niveau cantonal 149
7.3 La justice militaire 152

8 La démocratie semi-directe 155
8.1 Définition et origines de la démocratie et de la démocratie directe 155
8.2 La démocratie en tant que droit politique 166
8.3 La démocratie représentative et la démocratie directe ou semi-directe 167
8.4 Les instruments de la démocratie semi-directe suisse 168
8.4.1 L'initiative populaire fédérale 168
8.4.2 Le référendum au niveau fédéral 173
8.4.3 Une initiative populaire fédérale peut-elle contredire la Constitution? 177

8.4.4 Démocratie semi-directe sur le plan cantonal 183
8.4.5 Initiative et référendum au niveau communal 186
8.4.6 Bilan et représentativité 186
8.4.7 La démocratie suisse, souvent citée en référence 190
8.5 Droit de vote, d'élection et d'éligibilité 191
8.5.1 Droit de vote et d'éligibilité des Suisses de l'étranger sur le plan fédéral 191
8.5.2 Droit de vote, d'élection et d'éligibilité des Suisses de l'étranger au niveau cantonal 192
8.5.3 Le droit de vote, d'élection et d'éligibilité des étrangers aux plans communal et cantonal 193
8.6 Les procédures de consultation sur le plan fédéral 196
8.7 Les commissions extraparlementaires fédérales 199

9 Structure et fonctionnement des partis politiques suisses 203
9.1 Partis et démocratie 203
9.2 Partis et fédéralisme 205
9.3 Gouvernance de parti 205
9.4 Députations et groupes parlementaires 207
9.5 Partis et démocratie directe 207
9.6 Financement des partis et transparence 208
9.7 Les principaux partis en 2022 211
9.8 Quelques jalons choisis de l'histoire des partis gouvernementaux suisses 212
9.8.1 Forces politiques en présence au temps de la guerre du Sonderbund 213
9.8.2 Partis représentés au Conseil fédéral depuis 1848 215
9.8.3 Les partis en 2022 et leurs origines 216

10 La diversité suisse, un défi pour la conduite de la politique 223
10.1 Diversités linguistiques et culturelles 224
10.2 Diversités territoriales 225
10.3 Transformation démographique 228

11 Perspectives 233

Appendices 237
Liste chronologique des conseillers fédéraux depuis 1945 237
Actes législatifs fédéraux 239

Abréviations 241

Bibliographie 243

Index 249